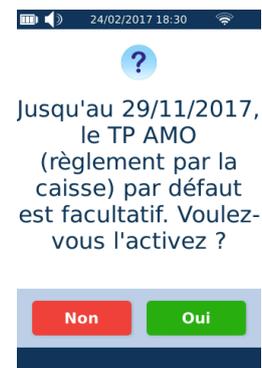


Désactivation du TIERS-PAYANT AMO
 Conformément au dernier communiqué
 sur le **TP généralisé** du 13/11/2017.

Madame, Monsieur,

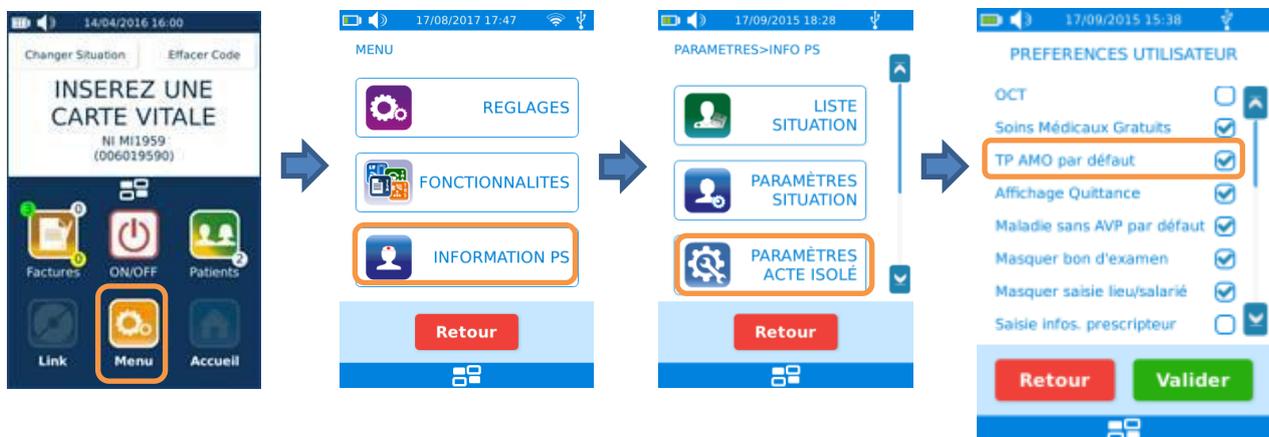
Jusqu'au 29/11/2017, le message ci-après apparaîtra pour vous annoncer que le Tiers-Payant AMO est facultatif, mais qu'il peut être activé par défaut :



A partir du 30/11/2017, le message ci-après apparaîtra pour vous annoncer que le Tiers-Payant AMO est devenu obligatoire et qu'il a été automatiquement modifié dans les paramètres de votre solution eS-KAP-Ad®. L'option « TP AMO par défaut » devient donc cochée dans le menu PREFERENCES UTILISATEUR.



Pour désactiver cette option, il faut simplement décocher la case « TP AMO par défaut ». Pour accéder à ce menu, merci d'aller dans le MENU → INFORMATION PS → PARAMETRES ACTE ISOLE → PREFERENCES.



Cordialement,
 L'Equipe KAPELSE